Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230413-DELIB2023069-DE

N°2023-069

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
SOUS-PREFECTURE DE TORCY

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 13 du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du vendredi 7 avril 2023 et affichée le vendredi 7 avril 2023.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, SEVESTE Claude, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, SONTOT Alain, MARCY Jean-Pierre, COCHIN Lionel, BAKKER Hubert, PERALTA SUAREZ Mari, GANDARD Isabelle, FOLLIOT Pascal, JOSSET Isabelle, VAN ASSELT Laurence, ROBILLARD Christophe, TEIXEIRA Christelle, BAHIN Corinne, GRANDJEAN Laurent, THUMEREL Sandrine, DAOULAS Stéphanie, CLEMENT-LAUNAY Martine.

Absents représentés : OUABI Isdeen représenté par COURTYTERA Véronique, MONOT Laure représentée par SEVESTE Claude, EL MKELLEB Fabien représenté par FOLLIOT Pascal.

Absents : TOUMAZET Pascale.

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva.

Objet : Demande de subvention au Conseil Régional d'Ile-de-France pour la réalisation d'un équipement sportif de proximité.

Nombre de membres en exercice :	**29**
Nombre de membres présents :	**25**
Nombre de suffrages exprimés :	**28**
Votes pour :	**28**
Votes contre :	**0**
Abstentions :	**0**

Ref. 201501 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230413-DELIB2023069-DE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Il est proposé de présenter un projet à la Région Ile-de-France consistant en l'aménagement du centre de la piste d'athlétisme, situé dans le parc des sports de la Ville, avec la réalisation d'un sautoir en longueur, d'un sautoir en hauteur et d'une aire de lancer de poids. En effet, devant le succès grandissant de la piste avec notamment un nombre de jeunes adhérentes et adhérents en constante augmentation et la création d'une section Kids très dynamique, l'offre athlétique doit se diversifier.

Il est précisé que ce projet s'inscrit dans une démarche de diversité et d'ouverture de l'offre sportive au stade qui comprend désormais :

- un terrain de rugby d'honneur ;
- un terrain d'entrainement de rugby ;
- un terrain de foot synthétique avec remplissage en copeaux de liège ;
- un terrain de foot herbé pour la pratique libre ;
- un skate Park ;
- une piste de BMX ;
- une piste d'athlétisme ;
- un boulodrome ;
- un pas de tir à l'arc et de tir instinctif.

Par délibération n° CR 204-16 du 02 décembre 2016, la Région a décidé de créer un dispositif-cadre de soutien au développement d'équipements sportifs de proximité qui vise à :

- réduire les carences en équipements ;
- augmenter les créneaux horaires d'utilisation et la capacité d'accueil des pratiquants multisports ;
- faciliter l'accès à la pratique du sport pour le public féminin et les personnes en situation de handicap ;
- porter une attention particulière à la réduction de la fracture territoriale.

Les projets éligibles concernent la création ou la réhabilitation d'équipements sportifs permettant de répondre à un besoin identifié de pratique sportive, de loisirs ou non compétitive.
Les projets présentés permettant une pratique compétitive doivent bénéficier à un club résident, accueillant une pratique sportive mixte ou possédant obligatoirement une section féminine pour les disciplines collectives, ce qui est le cas pour notre club local, l'ASCT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Sport ;

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la Région Ile de France n°CR 204-16 du 02 décembre 2016 et ses annexes ;

Vu les projets ;

Considérant qu'il est nécessaire, dans un objectif pédagogique et pour diversifier l'offre athlétique au stade municipal d'aménager le centre de la piste d'athlétisme ;

Considérant le programme des travaux et d'équipement 2023 défini dans le tableau suivant ;

	Coût prévisionnel HT	**Subvention Prévisionnelle**
Aménagement du centre de la piste d'athlétisme	153.755,00 €	40 % du coût des travaux HT soit 61.502,00 €

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230413-DELIB2023069-DE

N°2023-069

Le conseil municipal, ayant entendu les exposés de Madame PERALTA SUAREZ Mari, Conseillère municipale et de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le programme de travaux et d'équipements pour 2023 comme suit :

Aménagement du centre de la piste d'athlétisme

Montant prévisionnel de l'équipement et de subvention au titre de la DETR 2023 :

	Coût prévisionnel HT	**Subvention Prévisionnelle**
Aménagement du centre de la piste d'athlétisme	153.755,00 €	15 % du coût des travaux HT soit 23.063,25 €

- Arrête les modalités de financement ci-dessus, Plan de financement des travaux

DÉPENSES		
Imputation compte	Montant HT	Montant TTC
Compte 21	153.755,00 €	184.506,00 €

RECETTES		
Moyens financiers	Montant HT	Taux
Aides publiques		
Etat – DSIL ou DETR		15%
Etat – Autres subventions		
Conseil Régional	23.063,25 €	15%
Conseil Départemental		
Autres (à spécifier)		
Total aides publiques		
Emprunts		
Ressources propres	130.691,75 €	85 %
Total général	**153.755,00 €**	100 %

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière de la Région d'Ile-de-France, l'aménagement du centre de la piste d'athlétisme par la création de sautoirs et aire de lancer.

Fait et délibéré en séance, le 13 avril 2023.

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Eva LONY
Secrétaire de séance

Publication du compte rendu des délibérations le : 19 avril 2023
Délibération transmise au Représentant de l'État le : 19 avril 2023
Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Ref. 201501 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230413-DELIB2023069-DE